

PLATEFORME DE BIOLOGIE IN VIVO

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)

| | | | |
|---|------------|------------|--------|
| TITRE : | | NO PNF : | |
| PROGRAMME DE FORMATION DES EMPLOYÉS ET DES UTILISATEURS DE L'ANIMALERIE | | 800-GES-10 | |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : | RÉVISION : | DATE : | PAGE : |
| 2004-10-01 | 5 | 2023-06-02 | 1 DE 5 |

APPROBATION

| | | |
|-------------------------------|--|------------|
| DIRECTRICE DES OPÉRATIONS : | SIGNATURE : | DATE : |
| Manon Valiquette |  | 2023-06-02 |
| CHEF DE SERVICE VÉTÉRINAIRE : | SIGNATURE : | DATE : |
| Julie Gervais |  | 2023-06-02 |

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) | | |
|--|---|---------------------|
| TITRE : | PROGRAMME DE FORMATION DES EMPLOYÉS DE L'ANIMALERIE | NO PNF : 800-GES-10 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : | RÉVISION : | DATE : |
| 2004-10-01 | 5 | 2023-06-02 |
| | | PAGE : 2 DE 5 |

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION

- 1.1 Objectif
- 1.2 Application
- 1.3 Information générale
- 1.4 Droit d'accès
- 1.5 Matériel
- 1.6 Définitions

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

- 2.1 Général

3.0 RÉFÉRENCES

4.0 FORMULAIRE

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (P N F) | | |
|--|------------------------|--|
| TITRE : PROGRAMME DE FORMATION DES EMPLOYÉS DE L'ANIMALERIE | NO PNF : 800-GES-10 | |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01 | RÉVISION : 5 | DATE : 2023-06-02 PAGE : 3 DE 5 |

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objectif

Décrire une procédure normalisée de fonctionnement pour expliquer le programme de formation des employés et des utilisateurs de la plateforme de biologie In vivo (PBIV).

1.2 Application

Cette PNF est une directive de l'administration de la PBIV et doit être appliquée par tous les employés et les usagers de l'animalerie.

1.3 Information générale

Lorsqu'une personne fait face à une situation où cette PNF ne peut être respectée, elle doit immédiatement en référer à son supérieur.

Cette PNF respecte en tout temps les règles régies par les responsables de la santé et sécurité au travail (SST) de l'Université de Montréal.

L'usage du genre masculin dans les PNF désigne aussi bien les femmes que les hommes.

1.4 Droit d'accès

1.4.1 Tout usager devra :

- A) Lire les PNF.
- B) Suivre une formation sur place donnée par une personne dûment mandatée.
- C) S'acquitter de ses responsabilités.

1.4.2 Responsabilités

Les personnes ayant accès à la plateforme de biologie in vivo sont responsables de la qualité de leur environnement, de la sécurité qui y règne et de son entretien minimal. Tout comportement fautif ou négligent face aux animaux ou aux équipements sera rapporté au Chef de service vétérinaire ou à la directrice des opérations – Plateformes scientifiques. Cette personne pourrait se voir interdire l'accès à la PBIV.

1.5 Matériel

1.5.1 Appareils/Instruments/Équipements

N/A

1.5.2 Documents

N/A

1.5.3 Formulaires spécifiques à cette PNF

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) | | |
|--|------------------------|--|
| TITRE : PROGRAMME DE FORMATION DES EMPLOYÉS DE L'ANIMALERIE | NO PNF : 800-GES-10 | |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01 | RÉVISION : 5 | DATE : 2023-06-02 PAGE : 4 DE 5 |

N/A

1.5.4 Autres PNF reliées

Les PNF spécifiques à l'emploi seront lues par tout nouvel employé.

1.6 Définitions

1.6.1 Définitions spécifiques

TSA : Technicien en santé animale

PSA : Préposé aux soins des animaux

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

2.1 Général

L'accueil d'un nouvel employé ou d'un nouvel utilisateur comprend, entre autres, une formation locale d'orientation décrivant le fonctionnement de la plateforme de biologie in vivo et une formation sur l'utilisation d'une enceinte de sécurité biologique. Ces formations seront dispensées par le chef de service vétérinaire ou les techniciens en santé animale de la PBIV.

En plus, tous les employés et les utilisateurs sont tenus de prendre connaissance des PNFs suivantes et de s'y référer par la suite puisqu'elles seront pertinentes à leurs activités de travail. Chacun des employés recevra une formation (pratique) spécifique à l'emploi occupé :

2.1.1 PSA

- Conditions d'accès, politique de propriété d'animaux, équipement de protection personnelle et circulation (PNF 800- OPE-01, 800-OPE-03 et 800-OPE-31)
- Entretien de l'enceinte de sécurité biologique (PNF 800-EQU-13)
- Registres de mortalité (PNF 800-STA-10)
- Changement de cages des animaux (PNF 800-OPE-12 et 800-OPE-13)
- Suivis de santé des animaux (PNF 800-STA-08)
- Entretien des locaux (PNF- 800 OPE-16 à 20)
- Contrôle de la vermine (PNF-OPE-24)
- Gestion des déchets (PNF 800-OPE-25)
- Réception et entreposage des marchandises (PNF 800-OPE-11)
- Ronde quotidienne (PNF 800-OPE-14 et 800-OPE-15)
- Limitation de la propagation de maladie infectieuse (800-EXA-4)

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) | | |
|--|------------------------|----------------------|
| TITRE : PROGRAMME DE FORMATION DES EMPLOYÉS DE L'ANIMALERIE | NO PNF : 800-GES-10 | |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01 | RÉVISION : 5 | DATE : 2023-06-02 |
| | | PAGE : 5 DE 5 |

2.1.2 TSA

Les TSA doivent, en plus du programme de formation listé ci-dessous, suivre et réussir les formations obligatoires du comité d'éthique (Tronc commun et fonctionnement)

- Toute la formation des PSA et des utilisateurs
- Détermination des points limites (PNF 800-EXA-02)
- Manipulation des animaux et programme de surveillance du statut de santé des animaux (800-EXA-01, 800-STA-02 à 20)
- Import/export des animaux et biosécurité (PNF 800-STA-01)
- Gestion de colonie d'animaux (PNF 800-EXA-03, 800-EXA-08, 800-OPE-27)
- Procédures en cas d'urgence (PNF 800-URG-01, 800-URG-02)

2.1.3 Utilisateur

Les utilisateurs doivent, en plus du programme de formation listé ci-dessous, suivre et réussir préalablement à leur entrée à la PBIV, les formations obligatoires du comité d'éthique (Tronc commun et fonctionnement) et la formation pratique exigée.

- Condition d'accès, politique de propriété d'animaux, équipement de protection personnelle et circulation (800- OPE-01, 800-OPE-03 et 800-OPE-31)
- Transport d'animaux (PNF 800-OPE-02)
- Euthanasie des rongeurs (PNF 800-STA-15)
- Gestion des déchets (PNF 800-OPE-25)
- Manipulation des animaux (PNF 800-STA-06; 07; 11; 12; 16)
- Des formations supplémentaires pour des techniques avancées sont offertes sur demande

3.0 RÉFÉRENCES

N/A

4.0 FORMULAIRE

N/A